



Rupture conventionnelle a la demande du salarié

Par **Jen8520**, le **28/07/2016** à **21:35**

Bonjour.

Je suis salariée d'une grande entreprise depuis juillet 2005. Je suis actuellement dans ma 2^e et dernière année de congé parental. Je souhaite demander à mon employeur une rupture conventionnelle avant mon retour prévu le 28 mars 2017.

J'aimerais savoir quels sont mes droits. Quelles seraient mes indemnités et que puis-je demander en supra légal compte tenu de mon ancienneté et de mon investissement durant toutes ces années ? Comment en faire la demande ? Merci de m'apporter des réponses et conseils. Malgré mes différentes lectures je suis perdue...

Par **P.M.**, le **29/07/2016** à **09:08**

Bonjour,

Déjà le droit de l'employeur, c'est de refuser la rupture conventionnelle...

Votre droit pour l'indemnité est de 1/5^e de mois de salaire brut par année d'ancienneté + 2/15^e à partir de la 10^e année, le congé parental y comptant pour moitié ou à celle prévue en cas de licenciement par la Convention Collective applicable, si plus favorable, au-delà, cela peut faire l'objet d'une négociation au cours d'un ou plusieurs rendez-vous, il n'y a pas de limite autre que ce que à quoi est prêt à accepter l'employeur...

Vous avez la possibilité de vous faire assister lors de la négociation de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié...